

### Réservation et modalités de paiements

Le Domaine se réserve le droit de refuser la location de son site ou de ses salles pour la tenue d'événements dont l'échelle ne convient pas à ses espaces de location ou dont la thématique n'est pas compatible avec les lieux ou avec la mission de la *Fondation*.

Pour tout événement, la réservation n'est confirmée qu'après la signature d'une entente par les deux parties (*Fondation* et *Locataire*) et le dépôt d'un premier versement qui couvrira les frais fixes de location plus 50 % du coût relié au nombre d'invités. Un client a 48 heures pour signer son entente afin de confirmer sa location si un autre client désire réserver la même date.

Vingt et un (21) jours avant l'événement, le *Locataire* doit fournir le deuxième et dernier versement (valeur résiduelle du coût relié au nombre d'invités) ainsi que le paiement complet des équipements et/ou services loués.

Au même moment, le *Locataire* accepte de verser une mise de fonds de mille dollars (1 000 \$) à la *Fondation* en garantie contre tous bris (pelouses, arbres, platebandes, tables, chaises, etc.) faits par lui, ses invités et/ou par ses fournisseurs de services. S'il y a bris importants, un montant supplémentaire à celui de la mise de fonds pourra être facturé au *Locataire* après l'évaluation des dommages. Le *Locataire* s'engage à payer le coût réel des réparations majoré de 25 % de frais d'administration. Le *Locataire* accepte que la mise de fonds puisse également servir à couvrir le paiement des heures supplémentaires, du nombre d'invités supplémentaires et/ou des frais supplémentaires pour la remise des lieux. S'il n'y a aucun bris et si aucun autre montant supplémentaire n'est dû, la mise de fonds sera retournée au *Locataire* par la poste dans les jours suivants l'événement.

S'il advenait la location d'un chapiteau et de matériel par l'intermédiaire de la *Fondation*, lesdits frais relatifs devraient être acquittés par le *Locataire* au moins cent-vingt (120) jours avant l'événement.

### Assurances

Quinze (15) jours avant l'événement, le *Locataire* doit fournir la preuve qu'il a souscrit, pour toute la durée de la location (voir les dates confirmées dans l'entente de location), à une police d'assurances responsabilité civile de deux millions de dollars (2 000 000 \$).

### Disponibilité des espaces

- La location doit tenir compte des heures d'ouverture du site au public et des événements en cours.
- Les événements intérieurs ne peuvent avoir lieu qu'après la fermeture aux visiteurs des espaces de location.
- Toute location se termine au plus tard à 2 h le lendemain de l'événement.

### Heures supplémentaires

Une journée de location a une durée maximale de 8 heures, le calcul débutant au début de l'activité. Toute heure supplémentaire sera facturée au coût de 75 \$ par tranche de demi-heure (taxes en sus). Exceptionnellement, s'il devait y avoir prolongation de l'événement après 2 h le lendemain, un tarif de 125 \$ par tranche de demi-heure supplémentaire (taxes en sus) s'appliquerait. Le calcul des heures supplémentaires se terminera au moment du départ du dernier invité.

### Remise en état des espaces loués

Le *Locataire* et ses fournisseurs s'engagent, deux (2) heures après le départ du dernier invité, à remettre les lieux dans l'état dans lequel ils en ont pris possession. Advenant un retard de la remise en état des espaces loués, des frais supplémentaires de cent dollars (100 \$), taxes en sus, la demi-heure seront exigés.

### Annulation

Si le *Locataire* annule la réservation, le présent contrat sera résilié de plein droit dès réception d'un avis écrit (courriel accepté) du *Locataire* et la *Fondation* du Domaine Joly-De Lotbinière reprendra immédiatement la libre disposition des lieux. Le *Locataire* n'aura alors droit à aucun des versements effectués. Si, par contre, vous annulez votre réservation à moins de quarante-cinq (45) jours de la tenue de votre événement, nous conserverons la totalité du (ou des) dépôt(s) effectué(s). Seul le montant de la mise de fonds laissé en garantie vous sera alors retourné.

### Chapiteau

Les chapiteaux utilisés pour vos événements doivent être de couleur blanche unie. Pour les événements tenus lors des fins de semaine, sauf entente spéciale, les chapiteaux doivent être montés le vendredi en après-midi et démontés le lundi matin suivant.

### Décoration des salles et restrictions des bâtiments anciens

Le *Locataire* doit fournir tout le matériel requis pour son événement. Aucun équipement du Domaine ne peut être utilisé (ex. : cuisine, chambre froide, etc.). De plus, il devra assumer les frais reliés à la décoration, à la musique, au traiteur, etc.

Vous pouvez décorer les salles comme vous le désirez. Toutefois, veuillez prendre note que la décoration dans les bâtiments anciens (Cottage des serviteurs et Salle éducative de la Maison de Pointe Platon) doit être faite dans le plus grand respect des lieux. Il est interdit d'utiliser des clous, des punaises, de la broche, du fil de fer ou du papier adhésif pour attacher des objets ou ornements aux murs, au plafond ou aux meubles. Ceux-ci peuvent être déposés sur les tables ou encore suspendus ou accrochés aux éléments d'architecture intérieure des bâtiments. Ces décorations doivent avoir reçu l'approbation des responsables du Domaine. Aucune flamme vive (chandelières, lampions ou autres) n'est permise à l'intérieur des bâtiments et sur la terrasse du Cottage des serviteurs.

Notez bien qu'il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les bâtiments du Domaine Joly-De Lotbinière.

### Permis de boisson

Sur le site, advenant que le *Locataire* désire vendre ou servir de l'alcool, il devra se procurer un ou des permis (permis de réunion) auprès de la *Régie des Alcools, des Courses et des Jeux du Québec* (téléphone : 418 643-7667).

Au Cottage des serviteurs, la *Fondation* détient deux permis de boisson valides pour ses activités. Advenant que le *Locataire* désire vendre ou servir son propre alcool, il devra se procurer un ou des permis (permis de réunion) auprès de la *Régie* et dans ce cas, payer des frais compensatoires de cent cinquante dollars (150 \$) à la *Fondation*.

### Socan

La *Fondation* respecte les droits d'auteur et acquitte à la SOCAN, selon le Tarif N° 8, tous les frais liés à la diffusion de musique lors de votre événement.

### Visite guidée

La visite guidée n'est pas comprise avec la location du site et des espaces pour un événement. Cependant, nous sommes assurés que vos invités seraient heureux d'en apprendre davantage sur les illustres personnages qui ont habité le Manoir Joly-De Lotbinière et de découvrir l'histoire de ce site magnifique où se déroule votre réception. Il s'agit également d'une excellente façon de divertir vos invités lors de votre événement ou encore de les distraire lors de votre séance photo après votre mariage. Voir tarification dans le tableau ci-dessous.

### Précisions sur le stationnement

Les invités ou participants doivent laisser leur voiture sur le stationnement du Domaine. Seulement deux voitures peuvent stationner à l'arrière de la Maison de Pointe Platon pour la durée de votre événement. Pour déplacer les invités à mobilité réduite, le client doit planifier un transport discret (voiturette de golf). Voir tarification dans le tableau ci-dessous.

Équipements et main d'œuvre	Nombre disponible	Prix par unité (taxes en sus)
Visite guidée (15 personnes minimum)	---	5 \$ / pers.
Table en plastique 6 pieds (2,5 pieds x 6 pieds)	2	7,50 \$
Table en plastique 8 pieds (2,5 pieds x 8 pieds)	1	8,50 \$
Table de bois de 8 pieds (2,5 pieds x 8 pieds)	5	8,50 \$
Nappe noire pour la table de 6 pieds	1	13 \$
Nappe noire pour la table de 8 pieds	1	15 \$
Chevalet	10	15 \$
Chaise pliante noire	100	2,50 \$
Chaise des appartements de Madame	70	2,50 \$
Table ronde de 48 pouces pour 6 personnes	4	7 \$
Table ronde de 60 pouces pour 8 personnes	10	8 \$
Écran de projection	1	30 \$
Projecteur numérique	1	125 \$
Système de son portatif	1	125 \$
Télévision 60 pouces	1	100 \$
Voiturette de golf (4 places) (Seuls les employés du Domaine sont autorisés à conduire la voiturette)	1*	55 \$ par heure
Main d'œuvre (montage, démontage ou transport de matériel)	---	40 \$ heure/par pers
Tarif de mise en place de la salle lors du remisage du mobilier du Cottage (emploi d'autres mobiliers ou autres besoins)	---	350 \$
Heure supplémentaire pour consultation préparatoire	---	65 \$ par heure
Petit sac de glace pour refroidissement (non comestible)	variable	3,75 \$
SOCAN ( <a href="http://www.socan.com">www.socan.com</a> – Tarif N° 8)	Droit de licence pour diffusion de musique selon la capacité du lieu loué, avec ou sans danse.	De 22,06 \$ à 132,39 \$
Série de flambeaux	Pour le sentier qui mène au poste d'accueil, installation et huile incluses. (Les flambeaux ont une durée de 5 heures.)	175 \$ ou Incluse dans la location (Cottage ou site)
Stationnement		Inclus dans la location

Note : Ces prix sont sujets à changements sans préavis.